INSTITUT SYNOPIA
Gouvernance & Souverainetés

Vers une architecture européenne de sécurité et de défense crédible

DÉFIS ET PERSPECTIVE

Synthèse et enseignements de la table ronde organisée par l'Institut Synopia lors du Forum de Paris pour la Défense et la Stratégie

Mai 2026



Le mardi 24 mars 2026, à l'occasion de la troisième édition du Forum de Paris pour la Défense et la Stratégie (PDSF), l'Institut Synopia a organisé une table ronde sur le thème suivant :

« Vers une architecture européenne de sécurité et de défense crédible : du concept à la capacité d'action »

Intervenants :

- **Jakob Ellemann-Jensen**, ancien vice-Premier ministre du Danemark
- **Andrius Kubilius**, Commissaire européen à la Défense
- **Christophe Gomart**, Député européen, Général (2S)
- **Éric Béranger**, Directeur général de MBDA
- Co-modération : **Alexandre Malafaye**, président de l'Institut Synopia et **Joséphine Staron**, Docteure en Philosophie et Présidente Paneurope Jeune (France)





RÉSUMÉ

L'Europe ne souffre pas d'une absence d'initiatives en matière de défense, mais d'un **déficit d'architecture**. Depuis plusieurs années, l'Union européenne a multiplié les instruments de coopération, de financement et de coordination : Fonds européen de défense, Coopération structurée permanente, Boussole stratégique, achats conjoints, soutien à la base industrielle et technologique de défense. Ces avancées traduisent une prise de conscience réelle, mais demeurent insuffisamment articulées pour produire une capacité intégrée de décision, de production, de commandement et d'action.

La guerre en Ukraine a brutalement rappelé que **la conflictualité interétatique n'appartient pas au passé**, et a révélé les fragilités européennes : stocks insuffisants, chaînes logistiques vulnérables, capacités industrielles contraintes, dépendances critiques à l'égard d'acteurs extérieurs, notamment dans le renseignement, le numérique, le Cloud, la projection et certains segments technologiques.

À ces vulnérabilités matérielles s'ajoute une difficulté plus profonde : **les Européens ne disposent pas encore d'une lecture suffisamment partagée des menaces, des priorités et des responsabilités à assumer collectivement**. La défense européenne reste ainsi largement organisée par addition de politiques nationales. Chaque État conserve ses priorités stratégiques, ses calendriers d'investissement, ses choix capacitaires et ses logiques industrielles. Cette situation limite l'interopérabilité, favorise les duplications, fragmente les programmes d'armement et réduit les effets d'échelle. L'Europe dispose d'industriels performants, de compétences technologiques et de savoir-faire militaires reconnus, mais ces ressources demeurent dispersées.

La puissance potentielle existe ; elle n'est pas encore transformée en puissance organisée.

Le défi n'est donc pas seulement budgétaire. Il est politique, institutionnel, industriel et opérationnel. Une défense européenne crédible suppose d'abord de **clarifier les priorités communes**. Il ne s'agit plus de raisonner seulement par équipements, mais par **effets opérationnels recherchés**.

Cette clarification doit ensuite se traduire par une rationalisation des coopérations. Cela implique pour les États européens de synchroniser leurs calendriers d'investissement, réduire le nombre de programmes parallèles sur des segments similaires, développer les achats croisés et construire des standards communs.

Enfin, il est essentiel que l'Europe renforce **sa capacité propre d'action via la simplification des cadres réglementaires**, l'accélération des procédures, une **meilleure articulation des instruments** disponibles et le développement des **capacités de commandement** plus intégrées.

L'enjeu est désormais de **passer d'une Europe de la défense par addition à une Europe de la défense par architecture.** Les dispositifs existent, les moyens peuvent être mobilisés, les industriels sont capables de monter en puissance, mais l'ensemble doit être ordonné par une volonté politique claire et durable.

La question n'est donc plus de savoir si une défense européenne crédible est nécessaire ; elle l'est. La véritable question est celle de sa **mise en œuvre effective**, dans des délais compatibles avec la dégradation du contexte stratégique. Car ce qui se joue aujourd'hui dépasse la seule organisation militaire du continent : c'est la capacité des Européens à protéger leurs sociétés, à défendre leurs intérêts et à conserver une voix dans le concert international. **Or, pour avoir une voix, il faut disposer d'une défense (et d'une capacité d'attaque) crédible**.

SOMMAIRE

Introduction

1) Une architecture européenne de défense fragmentée et institutionnellement incomplète

1.1) Une construction institutionnelle non intégrée

1.2) Un éparpillement persistant des politiques de défense

2) Des vulnérabilités stratégiques et capacitaires structurelles

2.1) Une posture militaire fragilisée

2.2) Une dépendance stratégique externe

3) Une base industrielle de défense sous tension face aux exigences de réarmement

3.1) Une montée en charge contrainte par la structure des chaînes de production

3.2) Une coordination industrielle insuffisante à l'échelle européenne

3.3) Un modèle industriel confronté à des transformations technologiques et économiques rapides

4) Les conditions de construction d'une capacité européenne de défense crédible

4.1) Clarifier les priorités et les besoins à l'échelle européenne

4.2) Rationaliser les mécanismes de coopération entre États

4.3) Renforcer les instruments et les capacités d'action européennes

Conclusion

Introduction

L'environnement stratégique dans lequel évolue aujourd'hui l'Europe connaît de profondes transformations. Le retour assumé des logiques de puissance, la multiplication des conflictualités hybrides et la recomposition progressive des équilibres internationaux remettent en cause les conditions de stabilité sur lesquelles s'était construite la sécurité européenne depuis la fin de la Guerre Froide. La guerre en Ukraine, en particulier, agit comme un révélateur accéléré de ces évolutions, mettant en évidence à la fois la permanence de la conflictualité interétatique et les failles des dispositifs européens de prévention, de préparation et de réaction.

Dans le même temps, l'incertitude croissante autour de l'engagement américain en Europe introduit une variable stratégique majeure. Sans remettre en cause le rôle structurant de l'Alliance atlantique, cette (r)évolution conduit néanmoins les États européens à réinterroger de façon lucide et sans perdre de temps le degré de dépendance de leurs capacités de défense à l'égard de partenaires extérieurs, ainsi que leur aptitude à agir de manière autonome dans des contextes de crise, d'agression à ses portes ou de manœuvres de déstabilisation sur son sol (cyber ou autre).

Face à ces recompostions stratégiques, l'Union européenne a progressivement développé un ensemble d'instruments visant à structurer une politique de défense plus cohérente : Fonds européen de défense, Coopération structurée permanente, Boussole stratégique, mécanismes d'achats conjoints, ou encore création d'un portefeuille dédié à la défense au sein de la Commission. Ces avancées traduisent une dynamique réelle de consolidation. Toutefois, elles demeurent encore insuffisamment articulées pour produire une capacité opérationnelle pleinement intégrée et immédiatement mobilisable. Surtout, elle ne constitue pas une architecture européenne de sécurité et de défense structurée et à la hauteur des enjeux.

Ainsi, la route vers cette architecture paraît encore longue, on peut le regretter, et les défis nombreux. Il est donc aussi essentiel qu'urgent de bien identifier les freins à l'émergence d'une défense européenne crédible et de voir comment les dépasser ?

1) Une architecture européenne de défense fragmentée et institutionnellement incomplète

1.1) Une construction institutionnelle non intégrée

L'organisation de la défense européenne repose encore largement sur les États, qui conservent la responsabilité centrale de la définition des stratégies militaires, de la programmation des capacités et de l'engagement des forces. Cette configuration s'inscrit dans la continuité des traditions souveraines nationales, mais restreint mécaniquement l'émergence d'un niveau véritablement intégré de décision et d'action à l'échelle européenne.

L'objectif ici n'est nullement de remettre en cause la souveraineté des États en matière de défense, qui demeure un principe structurant de l'organisation sécuritaire européenne ; il s'agit plutôt de souligner les limites qu'engendre l'absence de mécanismes suffisamment intégrés de concertation et de coordination entre partenaires européens.

Certes, les initiatives mises en place par l'Union européenne ont permis d'introduire des instruments de coopération et de coordination entre États membres ainsi que des mécanismes de soutien financier à la base industrielle et technologique de défense. Ces dispositifs contribuent à structurer progressivement un espace européen de la défense, mais demeurent caractérisés par leur nature additionnelle plutôt que par leur intégration dans un système unifié.

En effet, ces instruments ne forment pas un ensemble cohérent et hiérarchisé. Ils répondent à des objectifs spécifiques, souvent sectoriels, sans que leur articulation ne permette de constituer une architecture décisionnelle fluide et pleinement lisible. Cette situation engendre une complexité institutionnelle importante, qui ralentit les processus de décision et limite la capacité de synchronisation entre les différents niveaux d'action.

L'un des principaux freins tient à l'absence d'un dispositif pleinement structuré de programmation d'un côté et de conduite des opérations militaires à l'échelle européenne de l'autre. Les mécanismes existants ne permettent pas encore de disposer d'une capacité de commandement intégrée capable d'assurer la cohérence entre la définition des objectifs stratégiques, la planification des moyens et leur mise en œuvre opérationnelle. Cette lacune systémique empêche la transformation des coopérations actuelles en une capacité d'action autonome et réactive.

1.2) Un éparpillement persistant des politiques de défense

Les politiques de défense en Europe restent elles aussi majoritairement structurées à l'échelle nationale, chaque État conservant ses propres priorités stratégiques, ses arbitrages capacitaires et ses calendriers d'investissement. Cette organisation entraîne une forte diversité des doctrines militaires, des formats d'armées et des standards techniques, limitant la convergence des politiques de défense au niveau européen.

Cette hétérogénéité se reflète aussi dans les processus d'acquisition d'équipements, encore largement guidés par des logiques nationales inspirées par des visions de court terme. Les décisions d'achat répondent principalement à des considérations d'opportunité immédiate, liées à la disponibilité des matériels, aux contraintes budgétaires ou aux offres industrielles accessibles au moment de la décision. Elles s'inscrivent rarement dans une logique de structuration à l'échelle européenne.

Les différences de structures capacitaires et de choix technologiques affectent également l'interopérabilité des forces. Malgré les efforts de standardisation engagés depuis plusieurs années, des écarts importants persistent entre systèmes de commandement, de logistique et d'équipement. Ils compliquent la conduite d'opérations conjointes à grande échelle et réduisent les gains attendus de la coopération militaire.

Cette situation occasionne une dispersion des programmes d'armement et une duplication fréquente des efforts de développement. Plusieurs États peuvent investir simultanément dans des capacités comparables sans spécialisation suffisante, ce qui réduit les effets d'échelle et limite la rationalisation globale des investissements de défense, que ce soit en R&D ou en production.

2) Des vulnérabilités stratégiques et capacitaires structurelles

2.1) Une posture militaire fragilisée

Depuis la fin de la Guerre Froide, les estimations traduisent une diminution des budgets consacrés aux armées de 30 %[1]. Cette évolution a entraîné une baisse des volumes disponibles, un étalement des programmes de modernisation et une contraction des stocks dans plusieurs segments opérationnels. Les fonctions de soutien, de logistique et de projection ont également été affectées par cette trajectoire.

Les engagements récents ont mis en évidence un décalage entre les exigences associées à des conflits de haute intensité et les ressources effectivement mobilisables. Les niveaux de dotation en munitions et en équipements consommables apparaissent limités au regard de la durée et de l'intensité que pourraient impliquer des opérations prolongées. Les études estiment qu'en l'état actuel des stocks de munitions, l'Europe ne pourrait tenir plus de deux semaines en cas de guerre de haute intensité. Cette contrainte concerne notamment les capacités d'artillerie, les systèmes de défense aérienne et certains équipements de soutien essentiels à la continuité des opérations.

Les dispositifs de réserve et les capacités de mobilisation de la population présentent par ailleurs des configurations très variables selon les États. Les écarts portent sur les volumes mobilisables, les délais d'activation et les modalités d'intégration dans les forces actives. Ces différences influencent directement la capacité de montée en puissance en situation de crise, de même que la diversité de perception des menaces par les opinions publiques et leur soutien, ou non, à l'idée de mobilisation.

Les mécanismes de protection des populations et de continuité des activités essentielles affichent eux aussi des niveaux de préparation contrastés. Les mécanismes de gestion des crises, de sécurisation des infrastructures critiques et d'organisation de la résilience collective demeurent inégalement développés, ce qui crée des asymétries dans la capacité de réponse face à un choc majeur.

2.1) Une dépendance stratégique externe

L'organisation des capacités européennes de défense repose fortement sur des ressources, des infrastructures et des fonctions critiques situées hors du continent. Une partie importante des fonctions de renseignement, de projection de puissance et de soutien logistique stratégique repose sur des moyens américains. Cette situation découle en grande partie d'une forte dépendance stratégique à l'OTAN, au sein de laquelle le budget de défense des États-Unis représente 68%[2] du budget total des membres de l'OTAN.

Les systèmes numériques associés aux fonctions de cyberdéfense et de cybersécurité illustrent cette dépendance : 80 %[3] des données sensibles produites ou traitées en Europe transite par des infrastructures d'hébergement et de traitement non européennes. Cette configuration concerne

[1] À titre d'illustration, le budget français de la défense a été amputé de 25% en 20 ans (1995-2015) comme en témoigne l'article du Monde du 29 avril 2015 : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html

[2] Donnée issue de l'article du Monde du 14 février 2024 : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/14/otan-pourquoi-donald-trump-qualifie-t-il-les-allies-de-mauvais-payeurs_6216493_4355770.html

[3] Donnée issue de l'article d'IT for business du 23 juin 2025 reprenant les données du CIGREF (club informatique des grandes entreprises françaises) https://www.itforbusiness.fr/le-cigref-fait-les-comptes-de-la-dependance-europeenne-aux-clouds-americains-92138

notamment les services de cloud, les plateformes de communication et certains environnements logiciels utilisés par les administrations et les entreprises du secteur.

Les capacités de détection, d'analyse et d'anticipation des menaces reposent également sur des flux d'informations et des outils technologiques largement intégrés à des écosystèmes extra-européens. Les architectures de surveillance, les outils de collecte de données et certains systèmes d'intelligence reposent sur des chaînes techniques dont une partie est contrôlée ou opérée en dehors de l'Union européenne.

Les chaînes d'approvisionnement liées aux équipements militaires et aux technologies critiques présentent enfin des niveaux de dépendance variables selon les segments. Certains composants essentiels, notamment dans les domaines électronique, spatial ou numérique, sont produits ou assemblés hors du territoire européen, ce qui expose les systèmes de défense à des contraintes d'accès, de disponibilité ou de continuité en cas de tensions internationales.

3) Une base industrielle de défense sous tension face aux exigences de réarmement

3.1) Une montée en charge contrainte par la structure des chaînes de production

La guerre en Ukraine et au Moyen-Orient nous ont jetés dans une course contre la montre en matière de production d'équipements militaires, imposant une adaptation rapide des volumes de production que les industriels peinent à absorber dans les délais souhaités. Face à l'afflux de commandes, l'industrie de défense a dû revoir son mode de fonctionnement afin de gagner en réactivité et en efficacité. Auparavant les entreprises de la BITD lançaient leur production uniquement après réception des commandes alors qu'elles adoptent désormais une logique de production anticipée (« build to stock »), portées par l'ampleur de la demande. C'est notamment le cas de l'entreprise européenne de défense MBDA, qui dispose actuellement d'un milliard d'euros de stock de missiles sans contrat préalable. Mais malgré cette évolution, les cycles de fabrication demeurent longs en raison des exigences de qualification, de certification et de contrôle propres aux systèmes d'armement.

Les tensions actuelles sur la montée en puissance de la production concernent principalement les chaînes d'approvisionnement. La production repose sur un grand nombre de fournisseurs, dont certains interviennent sur des segments très spécialisés : la fabrication de munitions complexes peut nécessiter près de 50 opérations d'usinage, et impliquer environ 2 000 fournisseurs. La moindre rupture ou saturation à un niveau intermédiaire se répercute sur l'ensemble du processus, ralentissant l'assemblage final des équipements.

La disponibilité des composants critiques constitue également un facteur de contrainte. Certains éléments, notamment dans les domaines électronique ou énergétique, dépendent de capacités de production limitées ou de circuits d'approvisionnement extérieurs, ce qui allonge les délais et introduit une incertitude sur les cadences.

L'augmentation des volumes suppose enfin des ajustements en matière de ressources humaines et d'infrastructures industrielles. Le recrutement de profils qualifiés, l'extension des capacités de production et l'adaptation des sites existants nécessitent des investissements et des délais qui ne permettent pas une réponse immédiate à la hausse de la demande.

3.2) Une coordination industrielle insuffisante à l'échelle européenne

En Europe, l'organisation industrielle de la défense repose sur une juxtaposition d'acteurs nationaux, dont les activités restent largement orientées par des priorités définies au niveau étatique. Les coopérations existantes permettent de développer certains programmes en commun, mais elles demeurent limitées à des périmètres spécifiques et ne s'inscrivent pas dans une logique intégrée couvrant l'ensemble des besoins.

Les décisions relatives au développement et à la production des équipements ne font pas l'objet d'une synchronisation systématique entre États. Les calendriers, les volumes commandés et les choix technologiques sont arrêtés de manière fortement isolée, ce qui complique l'alignement des efforts industriels et réduit la visibilité à long terme pour les entreprises du secteur.

Si les initiatives visant à favoriser les achats en commun et à soutenir les projets collaboratifs ont permis d'amorcer des dynamiques de rapprochement, elles restent toutefois partielles, souvent embryonnaires, et ne suffisent pas à structurer une organisation industrielle pleinement intégrée, capable de répartir efficacement les activités entre acteurs européens.

Cette absence de répartition fonctionnelle claire entre les différents pôles industriels conduit à une dispersion des efforts et à une concurrence entre acteurs européens sur des segments similaires. Cette situation limite les effets de spécialisation, freine la consolidation de certaines filières et réduit la capacité à atteindre des volumes de production adaptés aux besoins.

3.2)1. Un modèle industriel confronté à des transformations technologiques et économiques rapides

L'évolution des formes de conflictualité modifie les conditions dans lesquelles les systèmes de défense sont pensés et mis en œuvre. Le développement de technologies numériques, l'intégration croissante de fonctions logicielles et l'importance accrue des capacités de traitement des données transforment la nature des équipements et les cycles de développement associés.

De plus, les temporalités d'innovation tendent à se raccourcir dans certains domaines, en particulier ceux liés aux technologies duales. Cette évolution contraste avec les cycles traditionnels de l'industrie de défense, marqués la plupart du temps par de longues phases de conception, de validation et de mise en production. L'écart entre ces rythmes crée des tensions dans l'adaptation des systèmes existants aux évolutions technologiques. Les drones en sont un exemple patent.

L'intégration de nouveaux acteurs issus du secteur civil, notamment dans les domaines du numérique et des technologies de rupture, modifie également les équilibres industriels. Ces acteurs introduisent des méthodes de développement plus agiles et des logiques d'innovation différentes, qui ne s'articulent pas toujours aisément avec les contraintes propres aux programmes de défense.

Les conditions économiques dans lesquelles opère l'industrie de défense évoluent parallèlement. Les besoins d'investissement augmentent, en particulier dans les domaines liés à la recherche, à la cybersécurité et aux technologies avancées. Dans le même temps, les entreprises doivent composer avec des incertitudes sur les volumes de commande et sur la stabilité des financements, ce qui complique la définition de trajectoires industrielles durables.

4) Les conditions de construction d'une capacité européenne de défense crédible

4.1) Clarifier les priorités et les besoins à l'échelle européenne

L'élaboration d'une capacité de défense cohérente suppose l'identification d'objectifs communs en matière de sécurité, fondés sur une appréciation partagée des risques et des intérêts à protéger. Cette démarche implique de dépasser l'agrégation de priorités nationales pour définir des orientations collectives, susceptibles de guider les choix capacitaires et les efforts d'investissement.

La définition des besoins militaires nécessite de dépasser les approches traditionnelles, centrées sur l'acquisition de systèmes d'armement, afin d'adopter une logique orientée vers les effets opérationnels recherchés. Cette transformation conduit à raisonner en termes de fonctions à remplir (protection, dissuasion, projection, supériorité informationnelle) plutôt qu'en termes d'équipements isolés.

L'anticipation des évolutions des formes de conflictualité constitue un autre élément structurant. Le développement des technologies numériques, l'importance croissante des espaces informationnels et la diversification des modes d'action imposent une adaptation des référentiels d'analyse et des priorités capacitaires. Cette exigence implique de renforcer les capacités d'évaluation prospective et d'intégrer davantage les dynamiques d'innovation dans la définition des besoins.

La clarification des priorités suppose enfin une hiérarchisation des objectifs, permettant d'allouer les ressources de manière plus cohérente. Cette hiérarchisation implique des arbitrages explicites entre différents domaines d'effort, afin d'éviter une dispersion des investissements et de concentrer les moyens sur les capacités jugées essentielles.

4.2) Rationaliser les mécanismes de coopération entre États

Le renforcement de la coopération en matière de défense repose sur une évolution des modalités d'interaction entre États, en particulier dans les domaines liés à l'acquisition et au développement des capacités. La mise en place de démarches coordonnées contribuerait à améliorer la lisibilité des besoins, de stabiliser les perspectives pour les industriels et de favoriser une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Dans cette perspective, la convergence des calendriers de décision constitue un levier structurant. Des cycles d'investissement alignés faciliteraient la conduite de projets communs, en réduisant les écarts entre les besoins exprimés et les capacités effectivement développées. Une telle synchronisation suppose des mécanismes de concertation renforcés en amont des décisions nationales.

La réduction du nombre de programmes poursuivis en parallèle sur des segments similaires représente également un facteur d'efficacité. Une limitation des initiatives concurrentes favoriserait la concentration des ressources financières et industrielles sur un nombre plus restreint de projets, tout en soutenant l'émergence de standards communs. Sur ce point, une partie de la solution se trouve dans les achats croisés, c'est-à-dire dans l'acquisition par les États européens d'équipements produits par leurs partenaires européens. Cette logique permettrait de renforcer l'interopérabilité des forces armées, de réaliser des économies d'échelle et de consolider la base industrielle et technologique de défense européenne.

La coopération peut enfin s'organiser selon des formats différenciés, associant des groupes d'États partageant des priorités ou des niveaux d'ambition comparables. Ce type d'organisation offre une flexibilité accrue, en permettant d'engager des projets sans dépendre d'un alignement complet entre tous les membres, tout en conservant une cohérence d'ensemble à l'échelle européenne.

4.3) Renforcer les instruments et les capacités d'action européennes

L'amélioration des capacités d'action européennes passe par une consolidation des dispositifs existants, afin d'en accroître l'efficacité et la lisibilité. Les outils de financement, de coordination et de soutien à l'innovation constituent des leviers importants, dont l'articulation peut être optimisée pour renforcer leur impact.

La simplification des cadres réglementaires représente un facteur déterminant pour accélérer la mise en œuvre des projets. La réduction des contraintes administratives, l'harmonisation des procédures et la clarification des règles applicables aux transferts d'équipements contribueraient à fluidifier les échanges entre États et à réduire les délais d'exécution.

Le développement de capacités propres en matière de préparation et de conduite des opérations constitue un autre axe structurant. Le renforcement des structures existantes, l'amélioration des mécanismes de coordination et l'organisation de fonctions de commandement plus intégrées permettraient de consolider la cohérence entre les orientations définies et leur mise en œuvre.

L'ensemble de ces évolutions suppose une capacité à inscrire les initiatives dans une perspective d'ensemble, en veillant à la cohérence entre les différents instruments mobilisés et les objectifs poursuivis. Cette cohérence conditionne la transformation des dispositifs existants en une capacité d'action effective.

Conclusion

Les prises de parole des intervenants lors de cette table ronde ont mis en évidence un décalage persistant entre les ambitions affichées en matière de défense européenne et les capacités effectivement mobilisables. L'Europe dispose d'atouts réels, qu'il s'agisse de moyens industriels, de compétences technologiques ou de l'existence d'instruments de coopération déjà structurés. Ces éléments demeurent toutefois insuffisamment articulés pour constituer une capacité d'action pleinement cohérente et réactive.

Les vulnérabilités identifiées ne relèvent pas uniquement de contraintes matérielles ou techniques. Elles tiennent également à des choix d'organisation, à des logiques de décision et à un niveau d'engagement collectif encore limité. Le manque de coordination entre les dynamiques nationales, l'insuffisante structuration des efforts industriels et les dépendances extérieures dans des domaines critiques fragilisent la crédibilité d'ensemble.

Les évolutions récentes du contexte stratégique confèrent à ces enjeux une acuité particulière. L'intensification des rivalités de puissance, la diversification des formes de conflictualité et l'incertitude entourant certains équilibres internationaux imposent une adaptation rapide. Dans ce cadre, la question n'est plus celle de la pertinence d'une capacité européenne de défense, mais celle des conditions de sa mise en œuvre effective.

Les solutions existent. Elles impliquent une clarification des priorités, une transformation des modalités de coopération et un renforcement des instruments d'action. Leur mobilisation suppose toutefois des arbitrages explicites et une volonté de dépasser des approches strictement nationales au profit d'une logique d'ensemble.

L'enjeu est désormais de traduire ces orientations en décisions concrètes, dans des délais compatibles avec les évolutions du contexte stratégique. La crédibilité de l'Europe en tant qu'acteur de sécurité dépendra de sa capacité à organiser ses moyens, à assumer ses responsabilités et à agir de manière autonome lorsque les circonstances l'exigent.

Il ne s'agit plus de constater les limites ni de multiplier les initiatives, mais de choisir, d'engager et de mettre en œuvre. L'Europe dispose des ressources nécessaires pour assurer sa sécurité. Reste à savoir si elle est prête à en faire un objectif pleinement assumé et à en tirer toutes les conséquences. Car ce qui se joue aujourd'hui, c'est la capacité de nos pays à conserver une voix dans le concert international ; et pour avoir une voix, il faut avoir une défense crédible.

Directeur de la publication : Alexandre Malafaye
Comité de relecture : Éric Turquet de Beauregard et Marie Roisnel
Réalisé avec le soutien de Hugo Nouhin
Note publiée en mai 2026